Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
N° 2026-04-31
ID : 022-212200471-20260427-2026_04_31-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

19 HEURES

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Mesdames CHEVILLIER, AMBROIS, RAOULT, LE SEYEC, Messieurs MARIE et TALBI.

Absents : Philippe BERVILLE ayant donné procuration à Mylène COURTOT et Emeline LARVOR.

Secrétaire de séance : Isabelle GANNE.

Date d'envoi de convocation : le 21 avril 2026.

Objet : **Taux des impôts locaux pour l'année 2026**

Il est proposé de maintenir les taux de 2025, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) 41,10%
- Taxe foncière (non bâti) 45,81 %
- Taxe d'habitation 15,76%

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à 10 voix pour (dont 1 procuration), 3 voix contre et 1 abstention :**

- DECIDE de fixer les taux des impôts locaux pour l'année 2026 comme suit :

.Taxe Foncière (bâti)	**41,10 %**	Produit attendu : 364 639 €
.Taxe Foncière (non bâti)	**45,81 %**	Produit attendu : 30 830 €
.Taxe d'habitation	**15,76 %**	Produit attendu : 16 406 €

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 27 avril 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 18 mai 2026
Certifié par M. le Maire.

MAIRIE DE CORLAY 22320 - Côtes-d'Armor